



Actualité sur les Chrétiens d'Irak

1. Quelques éléments de contexte

Les chrétiens d'Irak constituent une communauté hétérogène de chrétiens de confessions différentes. La majorité est catholique mais sont également représentés des orthodoxes et des protestants. Parmi les catholiques, la communauté des chaldéens domine.

Plus d'un million de chrétiens vivaient en Irak avant 2003. Mais durant les 10 ans d'instabilité générale, ils ont été victimes de nombreux attentats et violences meurtrières, et ne sont en 2014 plus que 400 000. Selon un rapport d'Amnesty International d'avril 2010¹, entre la mi-2004 et la fin de l'année 2009, environ 65 attaques contre des églises chrétiennes ont été recensées. L'attentat le plus sanglant a été celui du 31 octobre 2010 lorsqu'une Eglise catholique de Bagdad a été attaquée par un groupe armé se revendiquant de l'Etat Islamique d'Irak. Plus de quarante fidèles et deux prêtres ont trouvé la mort lors de cette prise d'otage. Depuis ce drame, les articles de presse et les déclarations sur les inquiétudes concernant le devenir de la communauté chrétienne en Irak se multiplient face à l'augmentation du nombre d'attentats et d'exécutions dont sont victimes les communautés chrétiennes.

Les attaques perpétrées par des groupes armés visant les chrétiens et leurs églises constituent clairement des crimes de guerre, rapporte Malcolm Smart, directeur du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International. D'ailleurs, l'OSAR souligne que « *dans les territoires controversés surtout, les minorités ethniques et religieuses, notamment les Chrétiens, les Yézides ou les Shabaks se retrouvent fréquemment exposés entre les fronts kurdes, arabes et turkmènes.* »²

A la suite de cette prise d'otage, le gouvernement a rappelé que 1300 Irakiens menacés en raison de leur religion ont déjà été accueillis depuis 2007 par la France. Il a donc publiquement reconnu les persécutions dont fait l'objet la minorité chrétienne en Irak, et le danger de mort qui plane sur cette communauté.

¹ Amnesty International, « Irak : des civils pour cible », avril 2010
<http://www.amnesty.org/en/library/asset/MDE14/002/2010/en/0e3ac129-9ae4-4da0-9cc0-c41403a12d6a/mde140022010fra.html>.

² OSAR, « Irak: Développements récents dans le centre et le sud de l'Irak », Berne, 2009, p. 11



Née en avril 2013 de la fusion des deux groupes terroristes l'Etat islamique en Irak et le Front al-Nosra liés à Al-Quaïda, l'EIIL est une organisation islamique sunnite souhaitant instaurer un nouvel Etat islamique sur l'ancien territoire de l'Empire Ottoman. Cette organisation extrêmement violente s'est rapidement étendue en Syrie et en Irak.

Combattant toutes les minorités non sunnites, elle a posé comme ultimatum aux populations chrétiennes des villes conquises de se convertir à l'islam, de partir ou de mourir.

C'est ainsi qu'au 8 août 2014 on dénombrait plus de 100 000 chrétiens sur le chemin de l'exode et des milliers ayant trouvé la mort. Ils sont ainsi victime de « conversions forcées, de meurtres, d'enlèvements ou encore d'attaques physiques et sexuelles », selon Gyorgy Busztin, adjoint du représentant spécial du secrétaire général de l'ONU en Irak. Cette intensification des crimes perpétrés envers les chrétiens d'Irak conduit aujourd'hui à une situation « qui n'est pas loin d'être un génocide » selon le Quai d'Orsay. Les exilés chrétiens ont principalement trouvé refuge sur le territoire du Kurdistan irakien et au Liban.

2. **Actualité en France et déclarations du gouvernement français**

- **28 juillet 2014 : Communiqué de presse conjoint de Laurent Fabius et de Bernard Cazeneuve**

« La situation des Chrétiens d'Orient est malheureusement dramatique. L'ultimatum lancé contre ces communautés à Mossoul par l'EIL est le dernier exemple tragique de la terrible menace que font peser les groupes jihadistes en Irak, mais aussi en Syrie et ailleurs, contre ces populations historiquement partie intégrante de cette région.

La France est révoltée par ces exactions qu'elle condamne avec la plus grande fermeté. Nous avons obtenu du Conseil de sécurité des Nations Unies qu'il condamne les persécutions menées par l'Etat islamique contre les minorités en Irak. Nous venons en aide aux déplacés qui fuient les menaces de l'Etat islamique et se sont réfugiés au Kurdistan. Nous sommes prêts, s'ils le souhaitent, à en favoriser l'accueil sur notre sol au titre de l'asile. Nous avons débloqué, une aide humanitaire exceptionnelle pour leur porter assistance. La France continuera de mobiliser dans les prochains jours la communauté internationale pour que soit assurée la protection de ces populations, qui est une condition de la stabilité de la région. Nous sommes en contact constant avec les autorités locales et nationales pour que tout soit mis en œuvre afin d'assurer leur protection ». ³

- **1er août 2014 : M. Laurent Fabius et M. Bernard Cazeneuve ont reçu des représentants de l'Eglise catholique et des églises chrétiennes d'Orient pour évoquer la situation grave des minorités en Irak**

« M. Laurent Fabius, ministre des Affaires étrangères et du développement international, et M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, ont reçu des représentants de l'Eglise catholique et des églises chrétiennes d'Orient pour évoquer la situation grave des minorités en Irak et les menaces qui pèsent notamment sur les Chrétiens du fait de l'organisation terroriste de l'Etat islamique.

Les Ministres partagent l'impérieuse nécessité d'assurer la protection des minorités afin de leur permettre de demeurer dans leur pays, et de préserver la diversité et l'intégrité de l'Irak. Ils condamnent très fermement les exactions perpétrées par l'Etat islamique contre les populations civiles à raison de leurs croyances.

La France propose qu'une résolution du Conseil de sécurité condamne dans les prochains jours les exactions de l'Etat islamique et exige qu'elles ne restent pas impunies. La France saisira également le Conseil des droits de l'Homme pour qu'une enquête soit menée sur ces crimes.

MM. Fabius et Cazeneuve ont rappelé la détermination des autorités françaises à venir en aide aux minorités, une aide humanitaire exceptionnelle d'urgence a déjà été débloquée au bénéfice des déplacés en Irak.

Les Ministres ont indiqué qu'ils avaient également donné des instructions à nos consulats à Bagdad et Erbil pour permettre l'accueil et la protection des déplacés si l'urgence le justifiait.

³ Ministère de l'intérieur, [Situation dramatique des Chrétiens d'Orient. Communiqué de presse conjoint de Laurent Fabius et de Bernard Cazeneuve](http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Communiqués/Situation-dramatique-des-Chrétiens-d-Orient), 28 juillet 2014 :

<http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Communiqués/Situation-dramatique-des-Chrétiens-d-Orient>

M. Laurent Fabius se rendra en Irak dès qu'un nouveau gouvernement sera nommé afin d'évoquer sur place ces questions et l'ensemble de la situation politique, sécuritaire et humanitaire irakienne. Une nouvelle réunion aura lieu début septembre pour évaluer la situation et les éventuelles nouvelles décisions à prendre. »⁴

- **Jeudi 7 août 2014 : Onze Irakiens de confession chrétienne sont arrivés en France après s'être vu octroyer un visa « au titre de l'asile »**

Originaires de Mossoul, ces onze personnes sont les premiers chrétiens d'Irak à bénéficier de ce visa depuis la déclaration commune, le 28 juillet, de MM. Cazeneuve et Fabius. Les demandes avaient été déposées bien avant le 28 juillet et la famille était sous protection du Haut-commissariat pour les réfugiés depuis 2008, ces onze personnes étant des proches de l'archevêque de Mossoul, Mgr Paulo Faraj Rahho, assassiné en mars 2008.

Les onze Irakiens seront hébergés dans un premier temps au foyer de France terre d'asile à Créteil (Val-de-Marne) puis dans un Centre d'accueil de demandeurs d'asile, peut-être à Toulon (Var), où ils ont de la famille.

- **13 août 2014 : Déclaration du ministre de l'Intérieur sur France Info**

« Notre consulat à Erbil est en train de faire en sorte de rendre cet accueil possible lorsqu'il devient incontournable », « Si nous organisons le départ de toutes les minorités, ça serait une manière de dire que l'Etat Islamique en Irak et au Levant est chez lui là où il fait la guerre et engage ses persécutions. »⁵

- **22 août 2014 : Déclaration du MAE lors de l'arrivée de 40 Irakiens à Paris**

Une quarantaine de réfugiés irakiens chrétiens sont arrivés jeudi 21 août à Paris, à bord d'un avion français qui avait effectué une livraison d'aide humanitaire à Erbil.

Pour M. Fabius, le nombre de réfugiés augmentera « dans les semaines qui viennent » et « représentera plusieurs centaines de personnes ». Le Quai d'Orsay a d'ores et déjà indiqué devant des parlementaires que « Paris privilégierait les demandes de personnes ayant des liens avec la France⁶ ».

A ce jour, 8000 demandes auraient été déposées. Une cinquantaine de personnes irakiennes sont arrivées en France depuis mi-août par le biais de cette procédure.

⁴ Ministère de l'intérieur, [Situation des minorités d'Irak : Communiqué de Laurent Fabius et Bernard Cazeneuve](http://www.interieur.gouv.fr/fr/Actualites/Communiqués/Situation-des-minorités-d-Irak-Communique-de-Laurent-Fabius-et-Bernard-Cazeneuve), 1er août 2014 : <http://www.interieur.gouv.fr/fr/Actualites/Communiqués/Situation-des-minorités-d-Irak-Communique-de-Laurent-Fabius-et-Bernard-Cazeneuve>

⁵ <http://discours.vie-publique.fr/notices/143001833.html>

⁶ http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2014/08/21/arrivee-en-france-d-une-quarantaine-de-refugies-irakiens_4475041_3218.html#xtor=AL-32280270

Le visa « au titre de l'asile »

Ni la législation internationale concernant l'asile, instaurée par la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, ni la législation française de l'asile prévue par le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) ne contiennent de dispositions relatives à la possibilité de solliciter l'asile directement de l'étranger ou à une protection temporaire auprès d'une autorité consulaire ou encore à la possibilité d'obtenir auprès d'une représentation consulaire française un visa permettant de solliciter l'asile sur le territoire français.

Cependant lors d'une question posée en 2013, le Ministre de l'Intérieur a répondu que *« des instructions ont cependant été communiquées aux postes consulaires pour que soient reçues les demandes de visa en vue de solliciter en France le statut de réfugié, ceci dans la plus grande confidentialité, notamment vis à vis des autorités locales. »*

Pour le cas spécifique des réfugiés irakiens lors de ces conflits, dans une interview du journal Le Monde parue le 6 août, le ministère de l'intérieur a précisé qu'*« Après la déclaration des ministres, nous avons tout de suite envoyé un télégramme à nos représentations pour leur demander d'avancer sur ces dossiers »*.

La seule possibilité pour des personnes en quête de protection est donc de solliciter la délivrance d'un visa au titre de l'asile :

1) L'étranger doit informer un **poste diplomatique ou consulaire** de son intention de déposer une demande d'asile en France. Les dossiers sont soumis au filtrage des représentations françaises à l'étranger.

Pour l'Irak, les demandes ne peuvent être déposées qu'à l'ambassade française de Bagdad ou au consulat d'Erbil.

En cas d'entretien, le poste prend des dispositions afin de recevoir la personne *« avec le maximum de discrétion possible dans l'environnement local »*.

2) L'entretien ressemble de près à un entretien OFPRA. Il porte sur *« l'état civil du demandeur, sa situation dans son pays d'origine et le cas échéant, dans son pays d'accueil ou de transit, les persécutions ou menaces alléguées et l'origine de ces persécutions »*.

Dans sa réponse, le ministère de l'intérieur ajoute cependant qu'au cours de l'entretien, il pourra être demandé *« les éventuels liens avec notre pays ou les raisons qui conduisent le demandeur à choisir la France comme terre d'asile »*. Concernant les ressortissants irakiens, Bernard Cazeneuve a précisé que les "visas d'asile" seront donnés aux familles *« qui ont des liens avec la France »*.

Par ailleurs, il est aussi demandé *« le document de voyage dont [l'étranger] dispose ou, s'il n'en dispose pas, la possibilité d'en obtenir un »*.

Le poste pourra également *« s'il l'estime opportun »*, interroger la représentation locale du Haut-Commissariat aux Réfugiés.

3) Le compte rendu de cet entretien accompagné de l'avis du poste sera transmis au **ministère de l'intérieur**. Ce dernier consulte le Ministère des affaires étrangères et peut aussi consulter l'OFPRA, mais cette pratique n'est pas codifiée et le ministère n'est ainsi pas lié par

l'avis de ce dernier.

A la suite de cette consultation le ministère de l'intérieur décide d'accepter ou de rejeter la demande de visa.

N.B : Le visa délivré ne porte pas la mention « asile », notamment pour des raisons de sécurité du demandeur. Il pourra être apposé sur un feuillet séparé dès lors que le demandeur sera dépourvu de titre de voyage.

4) Une fois arrivé en France, les titulaires d'un visa au titre de l'asile doivent déposer une demande d'asile à la **préfecture de région** du lieu où ils résident.

5) A la différence des demandeurs d'asile qui arrivent en France sans visa au titre de l'asile, les étrangers qui ont obtenu un tel visa **se voient délivrer un récépissé** (et non une autorisation provisoire de séjour(APS)) portant la mention « *étranger admis au titre de l'asile* ».

Ce récépissé de six mois permet à son détenteur de travailler ce qui n'est pas le cas pour les demandeurs d'asile ayant une simple APS.

Dans la pratique ce type de visa est accordé à très peu de personnes. Il est utilisé par les ambassades ou les consulats dans les « zones en crise ».

Sources :

- OFPRA Rapport d'activités, 2009
- Assemblée Nationale <http://questions.assemblee-nationale.fr/q14/14-23491QE.htm>

3. Sur la position de l'Eglise

• Le Saint Siège

Le 9 août, le représentant permanent du Saint-Siège à l'ONU Mgr Silvano Tomasi avançait que « *peut-être que l'action militaire est nécessaire en ce moment pour arrêter l'avancée des djihadistes en Irak* ».

Le cardinal Fernando Filoni, émissaire personnel du pape actuellement en estimait que « *les réfugiés ont besoin non seulement d'une aide humanitaire mais aussi d'une action politique et militaire* ».

Le souverain pontife demande « *une solution politique efficace pour rétablir le droit* » en Irak et exhorte les Nations unies de tout mettre en œuvre pour stopper l'escalade des violences.

Le pape François a également souligné sa préoccupation pour les différentes communautés qui se réfugient au Kurdistan, prenant garde à ne pas singulariser les chrétiens. Puis, il a recommandé dans une interview donnée le 18 août 2014 de « *stopper l'agression injuste* » comme celle des djihadistes en Irak par une action collective de l'ONU et non à travers une intervention unilatérale : « *Dans le cas où il y a une agression injuste, il est licite de stopper l'agresseur injuste. Je souligne le verbe : stopper, je ne dis pas bombarder ni faire la guerre. Une seule nation ne peut juger [seule] comment arrêter [ce conflit]. Après la deuxième*

guerre mondiale, on a eu l'idée des Nations unies, c'est là qu'on doit discuter et dire : il y a un agresseur injuste. »⁷

Le Saint-Siège demande aussi que cessent les soutiens financiers et en armement aux troupes de l'État Islamique, d'où qu'ils proviennent.

- **La Conférence des évêques de France (CEF)**

Une délégation de la Conférence des évêques de France (CEF) s'est rendue en Irak fin juillet. Le Cardinal Barbarin, Mgr Dubost et Mgr Gollnisch ont manifesté aux chrétiens d'Irak leur soutien au nom de l'Eglise catholique.

« Certains de ces réfugiés irakiens pourront être accueillis au sein de communautés chrétiennes » de l'Hexagone, a ajouté Mgr Dominique Lebrun lors d'une conférence de presse. Selon lui, les effectifs du consulat sont en train d'être renforcés face à l'afflux de demandes de visas.⁸

Mgr Lebrun a une nouvelle fois appelé jeudi, comme le porte-parole de la Conférence des évêques de France Mgr Bernard Podvin mercredi et le Vatican lundi, à recourir à la force contre les jihadistes. *« On a vu sur place un désespoir et des récits poignants de réfugiés. C'est légitime d'employer la force pour arrêter les tueurs et les violeurs d'un soi-disant Etat fondé sur la terreur. La soi-disant armée du soi-disant Etat islamique, ce ne sont que quelques milliers de criminels qui se livrent à de la barbarie, à de l'abattage systématique »*, a insisté l'évêque. Il a évoqué des vidéos et des témoignages *« selon lesquels des groupes entiers de plus de cent personnes ont été arrêtés, tués et jetés dans le Tigre »*.⁹

4. Déclarations des associations

- **FORUM REFUGIES**

Lyon Capitale, le 1er août 2014 : Jean-François Ploquin, directeur de Forum Réfugiés, se dit *“en empathie”* avec les chrétiens d'Irak, mais ne souhaite pas encourager leur départ d'Irak, ce qui irait selon lui *« dans le sens d'un projet d'épuration »*.

Il précise que son association, et le droit d'asile en France, s'applique sans discrimination de race ou de religion. Il conclut que *« S'il doit y avoir une réactivité particulière par rapport aux chrétiens d'Irak, elle doit s'inscrire dans cet accueil inconditionnel de la France, sans condition de race ni de religion »*.

- **FTDA**

L'Express, le 14 août : Pierre Henry, le président de France Terre d'Asile précise que *« Lorsqu'une population est persécutée, qu'il s'agisse de chrétiens, de yazidis ou de toute autre nationalité ou confession, la France doit jouer son rôle. Mais la situation est complexe. Les églises chrétiennes ne demandent pas le départ vers des pays occidentaux. Il est donc nécessaire d'accueillir mais il faut d'abord agir là-bas pour faire en sorte qu'ils puissent exercer*

⁷ http://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2014/08/19/le-pape-francois-pret-a-se-rendre-en-irak-si-necessaire_4473225_3218.html

⁸ http://www.liberation.fr/monde/2014/08/14/chretiens-d-irak-8-000-demandes-de-visas-pour-la-france-deposes-a-erbil_1080792?xtor=rss-450

⁹ Ibid

leur culte en toute liberté ». Il ajoute qu'« *On ne va pas jouer l'accueil des chrétiens contre l'accueil des populations musulmanes* » tout en rappelant que depuis 2008, la France a accueilli 1000 chrétiens d'Orient et 2500 Syriens depuis mars 2011.

- **SECOURS CATHOLIQUE**

La Caritas nationale (en Irak) continue de venir en aide aux déplacés, avec le soutien du Secours Catholique-Caritas France.

Dans le nord du pays, un projet financé en partie par le Secours Catholique fournit une aide d'urgence complète, incluant des colis alimentaires (riz, farine, huile, pâtes, viande en boîte...), des kits d'hygiène (savon, détergeant...) et de la literie. 2 550 familles ont déjà été aidées.

Le 12 août 2014, le Secours Catholique a décidé de doubler l'aide financière qu'il apporte à Caritas Irak depuis le début de cette crise, en débloquant 274 000 euros et en appelant aux dons.

Le Secours Catholique en lien avec la Conférence des évêques de France et l'Œuvre d'Orient « *demande l'arrêt des violences et l'établissement d'une paix durable et juste dans les conflits qui secouent le Proche-Orient : en Irak, dans le conflit Israël-Palestine et en Syrie* ».

Pas d'action ou d'allocutions spécifiquement par rapport aux réfugiés en France.

- **L'ASSOCIATION FRANÇAISE D'ENTRAIDE AUX MINORITES D'ORIENT**

Interrogé par RFI, le secrétaire général de l'association française d'entraide aux minorités d'Orient, Elish Yako, salue cette annonce, mais insiste sur le fait que : « *les familles qui ont quitté Mossoul, et les villages chrétiens au nord n'ont pas demandé l'asile quelque part. Ils attendent que les conditions soient bonnes pour pouvoir retourner chez eux, à Mossoul* ».

« *Tous les chrétiens déplacés, aujourd'hui, attendent le retour de la paix en Irak pour retourner chez eux. Y compris les gens que nous avons aidés à venir en France* ».

- **LA COORDINATION DES CHRETIENS D'ORIENT EN DANGER (CHREDO)**

L'Express, selon Patrick Karam, le président de la coordination des chrétiens d'Orient en danger (CHREDO), il faut « *donner des visas au cas par cas, selon les cas dramatiques. Le destin des chrétiens d'Orient est en Orient* » « *Ceux qui viendront ici ne repartiront jamais* », a-t-il assuré, insistant sur l'importance d'ouvrir des camps humanitaires au Kurdistan irakien, dans la zone chiite irakienne et en Turquie.

- **LA CIMADE**

Geneviève Jacques, Présidente de la Cimade « *espère qu'il s'agira d'un accueil plus que symbolique qui réponde aux besoins réels des réfugiés* ».

Sources

Presse

- 19 août, [Pourquoi le pape n'exclut pas une action militaire en Irak](#), La Croix
- 18 août 2014, [8 000 demandes de visas pour la France déposées à Erbil](#), Libération
- 14 août 2014; [Pourquoi la France n'a accueilli que onze chrétiens d'Irak](#), L'express
- 6 août 2014, [Le « visa d'asile », un dispositif dont bénéficient onze chrétiens d'Irak](#), Le Monde
- 1^{er} août 2014, [Forum Réfugiés contre l'« épuration » des chrétiens d'Irak](#), Lyon capitale
- 29 juillet 2014, [La main tendue de la France aux chrétiens d'Irak](#), RFI
- 28 juillet, [La France prête à accueillir les chrétiens persécutés en Irak](#), France 24

Gouvernement

- 1^{er} août 2014, [Situation des minorités d'Irak : Communiqué de Laurent Fabius et Bernard Cazeneuve](#), Ministère de l'intérieur
- 28 juillet 2014, [Situation dramatique des Chrétiens d'Orient Communiqué de presse conjoint de Laurent Fabius et de Bernard Cazeneuve](#), Ministère de l'intérieur

Associations

- 8 août 2014, [Irak : le Secours Catholique engagé auprès des chrétiens persécutés](#), Secours Catholique